

Ministry of Long-Term Care
Assistant Deputy Minister
Long-Term Care Policy Division

6th Floor, 400 University Avenue
Toronto ON M5G 1S5
Tel.: (416) 505-4458

Ministère des Soins de longue durée

Sous-ministre adjoint
Division des politiques en matière de soins de
longue durée

400, avenue University, 6^e étage
Toronto ON M5G 1S5
Téléphone : 416 505-4458



Le 6 avril 2023

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Titulaires de permis d'établissement de soins de longue durée

EXPÉDITRICE : Erin Hannah, sous-ministre adjointe

OBJET : *Mises à jour relatives au Règlement de l'Ontario 246/22 entrant en vigueur le 11 avril 2023*

J'ai le plaisir de vous informer que le 11 avril 2023 des modifications au [Règlement de l'Ontario 246/22](#) (le « Règlement ») pris en application de la [Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée](#) (la « Loi ») entreront en vigueur.

Depuis que la Loi et le Règlement sont entrés en vigueur en avril dernier, le ministère a continué de prendre des mesures ciblées pour faire progresser le plan de redressement des soins de longue durée et pour permettre aux personnes âgées d'avoir un accès plus facile et plus commode aux services dont ils ont besoin.

S'appuyant sur son intervention auprès des principaux partenaires et intervenants et sur les commentaires du public, le ministère a affiné le cadre de réglementation pour mieux correspondre aux besoins émergents dans le secteur. Le ministère est réceptif aux divers points de vue qui ont contribué à alimenter les modifications réglementaires principalement axées sur des médicaments, et l'expérience vécue des résidents.

Résumé des modifications clés

Dotation

Des modifications ont été apportées pour diminuer d'une part les obstacles restreignant l'accès au secteur pour les programmes d'enseignement novateurs, les étudiants qualifiés et d'autres intervenants professionnels, et d'autre part appuyer la prestation de soins de qualité aux résidents.

- Les qualités requises du personnel sont modifiées pour certains rôles afin de veiller à ce que les exigences en la matière soient proportionnelles aux responsabilités et aux obligations de rendre compte du rôle. Voici les rôles concernés :
 - préposés aux services de soutien personnel
 - responsable désigné pour les soins de rétablissement
 - responsable désigné pour les activités récréatives et sociales

- personnel faisant la prestation d'activités récréatives et sociales
 - gestionnaires de la nutrition
 - cuisiniers
 - préposés au service d'alimentation
 - responsables désignés : entretien ménager, services de buanderie et services d'entretien
- Les dispositions transitoires concernant les qualités requises du personnel sont prolongées de six mois pour offrir aux titulaires de permis d'établissement de soins de longue durée la souplesse continuellement nécessaire pour assurer la sécurité et la qualité des soins des résidents pendant que la dotation continue de se stabiliser.

Gestion des médicaments et administration des médicaments

Des modifications ont été apportées pour améliorer la sécurité des médicaments pour les résidents et pour permettre à tous les professionnels de la santé autorisés d'administrer des médicaments dans les foyers de soins de longue durée selon leur champ de pratique. Cela signifie que les professionnels de la santé autorisés peuvent exercer leur profession dans toute l'étendue de leur champ de pratique dans un foyer de soins de longue durée de la même façon dont ils le feraient dans un autre milieu de soins.

- Les praticiens de la santé autorisés sont habilités à exercer leur profession dans toute l'étendue de leur champ d'activité tel que défini par l'organisme réglementaire pertinent.
- Les préposés aux services de soutien personnel sont habilités à administrer des médicaments s'ils ont terminé une formation conforme aux directives du ministère (qui seront publiées dans un proche avenir), si l'administration des médicaments n'implique pas une substance désignée ou l'accomplissement d'un acte autorisé, et si elle a été confiée par un membre du personnel infirmier autorisé et qu'elle est effectuée sous sa supervision et en conformité avec les directives professionnelles de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.
- Les vaccins contre la COVID-19 sont inclus dans la liste des immunisations qui doivent être offertes aux résidents des établissements de soins de longue durée.
- Des modifications sont apportées pour accroître les pratiques de gestion des médicaments sûres et efficaces (p. ex., en ajoutant la préparation et l'entreposage des médicaments aux fonctions nécessitant l'appui de générateurs) et pour intégrer dans le Règlement la Directive du ministre : Glucagon, hypoglycémie grave ou ne répondant pas au traitement.

Expérience vécue des résidents

Des modifications ont été apportées aux exigences relatives à la climatisation pour s'assurer que les résidents peuvent vivre confortablement dans leurs foyers et pour insister sur la responsabilité des foyers de soins de longue durée de se conformer aux exigences relatives à la climatisation.

- Les exigences relatives à la climatisation sont modifiées pour correspondre à la nouvelle définition de la climatisation, mettre à jour les critères d'exemption pour les exigences relatives à la climatisation dans les chambres des résidents, préciser quand on peut enlever les climatiseurs mobiles ou de fenêtre, et fixer une date pour que les nouveaux foyers et les foyers en cours de réaménagement se conforment aux exigences en matière de climatisation pour les chambres des résidents.

- Une nouvelle politique en matière de pénalités administratives est établie pour omission de veiller à ce que la climatisation soit installée, opérationnelle et en bon état de marche pendant une période déterminée.
- Des modifications sont apportées pour veiller à ce qu'une évaluation post-chute soit toujours effectuée quand un résident fait une chute, et pour veiller à ce qu'une diététiste agréée ou un diététiste agréé effectue une évaluation lorsqu'un résident a une affection cutanée susceptible de réagir à une intervention nutritionnelle.

Outre les modifications clés susmentionnées, il y a des modifications qui donnent des éclaircissements sur les pénalités administratives, les placements pour niveau de soins différent, et le rôle des directeurs médicaux dans les foyers de soins de longue durée.

Soutiens à la mise en œuvre

Pour aider vos équipes, la communauté de votre foyer de soins de longue durée et vous-même à comprendre ces changements, le ministère est heureux de vous fournir une série d'outils, notamment des feuilles de renseignement, des fiches d'information pour les résidents, et des webinaires à venir sur le Règlement révisé.

Feuilles de renseignements et ressources informationnelles

- Feuille de renseignements sur la climatisation
- Feuille de renseignements sur l'administration des médicaments
- Feuille de renseignements sur la gestion des médicaments
- Feuille de renseignements sur les qualités requises du personnel
- Feuille de renseignements sur l'expérience vécue des résidents
- Capsule « Ce à quoi les résidents peuvent s'attendre » : fiche d'information facile à lire qui explique ce que les modifications signifient pour les résidents.

Séances d'information

Une séance d'information sectorielle aura lieu le 11 avril 2023, de 13 h à 14 h pour fournir un aperçu technique des modifications apportées au Règlement. Veuillez communiquer les détails de l'appel Zoom à la personne la plus appropriée de votre équipe.

Détails concernant la séance d'information technique

Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour vous joindre au webinaire :

<https://us06web.zoom.us/j/89715673101>

Ou par One Tap Mobile :

Canada : +15873281099,,89715673101# ou +16473744685,,89715673101 #

Ou par téléphone :

Composez un des numéros suivants (pour avoir une meilleure qualité, composez un numéro ayant l'indicatif de votre emplacement actuel) :

Canada : +1 587 328 1099 ou +1 647 374 4685 ou +1 647 558 0588 ou
+1 778 907 2071 ou +1 780 666 0144 ou +1 204 272 7920 ou +1 438 809 7799

Identification du webinaire : 897 1567 3101

Séances d'information pour les résidents et les familles

Des séances d'information supplémentaires pour les résidents et les familles auront lieu les 17 et 18 avril 2023 respectivement. Les détails concernant ces webinaires y compris les heures de réunion et les liens pour y participer seront affichés prochainement sur LTChomes.net.

Pour toute question sur le Règlement mis à jour, veuillez nous contacter par courriel à mltc.correspondence@ontario.ca.

Nous sommes très sensibles à la collaboration et à la détermination dont vous faites constamment preuve en faveur de la qualité des soins aux résidents dans le cadre du changement positif en cours et continu dans le secteur. Je me réjouis à la pensée de continuer de travailler ensemble à l'avancement de notre objectif commun visant à favoriser la meilleure qualité de soins possible pour les résidents des établissements de soins de longue durée de l'Ontario.

Cordialement,



Erin Hannah,
sous-ministre adjointe

- c. c. : Martha Greenberg, sous-ministre, Soins de longue durée (MSLD) et Services aux aînés et Accessibilité (MSAA)
Dre Catherine Zahn, sous-ministre, Santé (MSAN)
Jeff Butler, sous-ministre adjoint, Opérations relatives aux soins de longue durée, MSLD
Brian Pollard, sous-ministre adjoint, Optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée, MSLD
Gillian Steeve, sous-ministre adjointe, Planification relative au système et partenariats, MLTC
Matthew Anderson, président-directeur général, Santé Ontario
Cynthia Martineau, directrice générale, Services de soutien à domicile et en milieu communautaire
Lisa Levin, directrice générale, AdvantAge Ontario
Donna Duncan, directrice générale, Ontario LongTerm Care Association
Samantha Peck, directrice générale, Conseils des familles Ontario
Dee Tripp, directrice générale, Ontario Association of Residents' Councils
Dre Rhonda Collins, présidente, Ontario Long Term Care Clinicians
Lindsay Jones, Association of Municipalities of Ontario
Michael Jacek, Association of Municipalities of Ontario